

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Le présent règlement d'ordre intérieur est d'application à l'égard de tous les utilisateurs du Laboratoire SimLabS.

Dans ce règlement, le terme « séance de simulation » est à comprendre de la manière suivante, inspirée de la définition donnée par la Haute Autorité de Santé : « Un programme [*une séance*] de simulation est un programme de formation et/ou d'analyse de pratiques et/ou de recherche qui utilise la simulation. Il [*elle*] peut, en fonction des thématiques et des objectifs, comprendre d'autres méthodes (cours théoriques, ateliers pratiques, etc.). »¹

Article 1 – Respect des locaux et du matériel

- 1.1. Il est interdit de fumer dans les locaux.
- 1.2. Les nourritures et boissons sont interdites, hormis dans la salle de vie.
- 1.3. Toutes les manipulations de mannequins doivent se faire en présence d'un formateur.
- 1.4. Les utilisateurs doivent respecter les locaux, le matériel informatique et le matériel médical mis à leur disposition. Lors des manipulations des lits et des charriots, les utilisateurs doivent veiller à n'endommager ni les murs, ni, d'une manière générale, les locaux.
- 1.5. Il est strictement interdit de quitter le Laboratoire avec le matériel mis à disposition, quel qu'il soit, sans autorisation écrite donnée sous forme d'un « bon prêt » par un coordinateur.
- 1.6. Les scénarios utilisés dans le cadre des séances de simulation sont la propriété du Laboratoire. Ils ne peuvent en aucun cas être divulgués à des tiers. Toute utilisation de scénarios extérieure au Laboratoire nécessite l'accord écrit préalable du Comité de Gestion du Laboratoire.

Article 2 – Hygiène et sécurité

- 2.1. Lors des séances de simulation, les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans tous les services de santé sont d'application.
- 2.2. Une tenue adaptée au type de séance est obligatoire.
Par exemple, la tenue hospitalière est requise dans le cadre d'une séance de simulation avec simulateurs patients (mannequins haute ou basse fidélité), la tenue doit être propre ; des chaussures confortables, fermées et sans talon doivent être portées ; les mains et avant-bras doivent être propres et dégagés ; les bijoux, bague, montre, vernis, bracelet,... sont interdits ; les cheveux doivent être attachés.
- 2.3. Le non-respect de ces règles engendre l'interdiction de participation aux séances de simulation.

Article 3 – Comportement

- 3.1. Les utilisateurs sont tenus d'avoir une carte d'identité et/ou une carte d'étudiant à disposition en cas de vérification de la fréquentation des locaux.
- 3.2. Le respect des horaires est obligatoire. Tout retard à une séance de simulation engendre l'interdiction de participation à celle-ci.
- 3.3. L'usage de GSM, tablettes et écouteurs est interdit.
- 3.4. Il est interdit de photographier ou de filmer dans l'enceinte du Laboratoire, sous réserve des enregistrements réalisés à des fins pédagogiques et/ou scientifiques par le Laboratoire.
- 3.5. Les déplacements au sein du Laboratoire doivent se faire dans le calme et le respect de chacun.
- 3.6. Le Comité de Gestion du Laboratoire est chargé de l'application du présent règlement, dans le respect des règlements disciplinaires en vigueur à l'ULB et à la HELB Ilya Prigogine.

Outre ce qui est prévu aux articles 2.3 et 3.1, le non-respect du présent règlement peut le cas échéant entraîner des sanctions disciplinaires ou autres, eu égard à la qualité de l'utilisateur concerné.

¹ Haute Autorité de Santé, 2012, Evaluation et amélioration des pratiques - Guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé, décembre 2012. Saint-Denis La plaine : HAS